



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif du budget principal de la Ville retrace toutes les écritures comptables de l'ordonnateur du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Il reprend :

- en prévision budgétaire, toutes les décisions budgétaires de l'exercice (budget primitif, Budget supplémentaire, décisions modificatives et virements de crédits),
- en réalisation, l'exécution comptable de ces décisions.

Ils ont pour principale fonction de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectuées durant l'exercice budgétaire tant en dépenses qu'en recettes et de constater le résultat qui fera l'objet d'une affectation au budget 2022. L'examen de ces documents permet de dresser une situation claire des finances de la Ville.

Après l'arrêt des écritures annuelles, comme à chaque exercice, la concomitance entre la comptabilité tenue par le service des Finances de la Ville et celle tenue par le Comptable a été vérifiée. Le comptes de gestion 2021 du budget principal de la Ville, voté préalablement au compte administratif, concorde avec le compte administratif du même exercice.

Pour le budget principal, le compte administratif au titre des réalisations de l'exercice 2021 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

En section de fonctionnement, un excédent de clôture de 16 289 012,65 € qui intègre les résultats des années précédents.

En section d'investissement, excédent de clôture de 3 139 197,36 € (avant prise en compte des Restes à réaliser).

Le rapport ci-dessous reprend les différents points relatifs à la situation financière de la Ville en 2021.

I. BUDGET PRINCIPAL

Si le compte administratif 2020 a été fortement marqué par la crise sanitaire, l'exécution du budget 2021 témoigne d'un retour progressif à la normale.

L'activité des services redémarre avec pour conséquence une augmentation des dépenses, même si la crise sanitaire reste encore présente avec, par exemple, l'annulation de séjours pour les enfants ou la déprogrammation d'évènements festifs ou culturels. Enfin, point de vigilance, dès 2021 les prix repartent à la hausse avec pour corollaire une augmentation assez sensible du coût de mise en place des services publics.

Côté recettes, en 2021, alors même que la crise sanitaire continue de frapper plus durement les territoires les plus fragiles, les recettes restent contraintes avec, comme les années précédentes, une moindre progression des dotations de l'Etat. L'année 2021 est aussi marquée par la suppression de la taxe d'habitation pour les collectivités locales qui reçoivent en contrepartie, la part départementale de la taxe foncière.

Pour autant, comme les années passées, la Ville « maintient le cap » en poursuivant sa stratégie financière afin de pouvoir continuer à améliorer le cadre de vie des habitants et apporter aux Spinassiens des services publics de qualité. Grâce aux efforts de bonne gestion, l'autofinancement reste à un très haut niveau, ce qui permettra, comme les années précédentes, la construction ou la rénovation d'équipements, sans menacer la santé financière de la Ville. Dans un contexte plus qu'incertain, le compte administratif témoigne à la fois de l'ambition de la Ville, mais aussi de sa prudence et de sa saine gestion.

Le tableau ci-dessous reprend les grands équilibres du compte administratif.

2021 Ville		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	80 594 866,42	90 120 210,89	9 525 344,47
	Section d'investissement	20 099 008,34	18 710 787,53	- 1 388 220,81
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		6 763 668,18	16 289 012,65
	Section d'investissement		4 527 418,17	3 139 197,36
		=	=	
Total	réalisations + reports	100 693 874,76	120 122 084,77	19 428 210,01
Restes à réaliser	Section de fonctionnement		-	-
	Section d'investissement	8 961 844,26	6 186 187,19	- 2 775 657,07
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	80 594 866,42	96 883 879,07	16 289 012,65
	Section d'investissement	29 060 852,60	29 424 392,89	363 540,29
Total cumulé		109 655 719,02	126 308 271,96	16 652 552,94

Les comptes de la Ville 2021 présentent un excédent en fonctionnement de 16,3 M€. En investissement, l'excédent est de 363 K€, après prise en compte des reports et des restes à réaliser.

l) Des recettes de fonctionnement portées par le dynamisme de la fiscalité

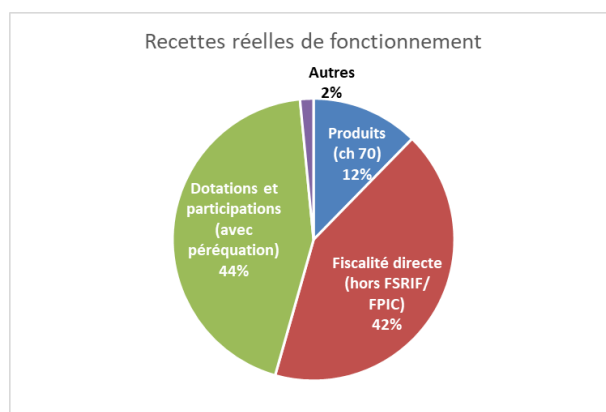
Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville d'Epina-sur-Seine sont principalement composées des dotations et des recettes fiscales. En 2021, elles progressent de 1,9% (après retraitement des cessions d'immobilisations). Contrairement aux années passées, la progression est davantage portée par le dynamisme de la fiscalité sachant que le montant total des dotations et participations (après

retraitement du FSRIF, du FPIC et des compensations de taxe d'habitation) baisse pour la première fois depuis 2014.

En millions d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/2021	2014/2021	Moyenne
produit des services et du domaine (ch 70)	11,2 M€	10,2 M€	10,9 M€	10,4 M€	10,4 M€	10,7 M€	11,1 M€	11,1 M€	0,4%	-0,6%	-0,1%
fiscalité directe (ch 73) Hors FSRIF et FPIC	35,2 M€	36,3 M€	35,3 M€	35,3 M€	35,8 M€	35,8 M€	36,0 M€	37,9 M€	5,3%	7,6%	1,0%
dont Taxe foncière et d'habitation	31,8 M€	33,0 M€	32,4 M€	32,5 M€	32,5 M€	32,8 M€	33,2 M€	33,9 M€	2,3%	6,5%	0,9%
dotations et participations (avec FSRIF et FPIC)	33,6 M€	34,9 M€	35,3 M€	37,0 M€	37,3 M€	38,3 M€	39,9 M€	39,7 M€	-0,6%	18,0%	2,4%
dont DGF	12,2 M€	10,9 M€	9,5 M€	8,8 M€	8,7 M€	9,0 M€	8,7 M€	8,7 M€	-0,3%	-28,5%	-4,7%
Autres	2,3 M€	0,7 M€	1,1 M€	1,2 M€	1,1 M€	1,6 M€	2,1 M€	1,4 M€	-34,8%	-38,4%	-6,7%
Total	82,3 M€	82,0 M€	83,7 M€	84,0 M€	84,6 M€	86,5 M€	89,3 M€	90,1 M€	0,9%	9,5%	1,3%

La structure des recettes reste néanmoins très proche de celle des années passées.

Contrairement à la plupart des collectivités de la strate communale, les dotations de « solidarité » (péréquation verticale et horizontale) représentent la première recette de la Ville, devant la fiscalité.



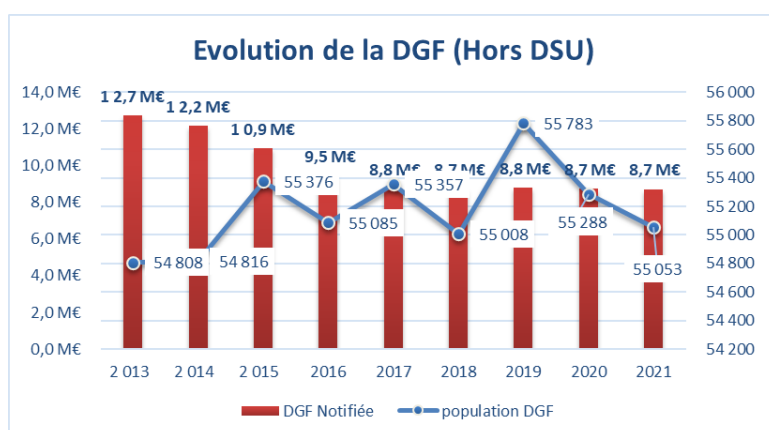
- 1) Les dotations et participations sont en baisse par rapport à 2020, les enveloppes de péréquation progressent moins rapidement

Les dotations, qui représentent la première recette de la Ville, ont progressé assez sensiblement entre 2014 et 2021. En 2021, pour la première année, elles baissent de 0,6% (après retraitements).

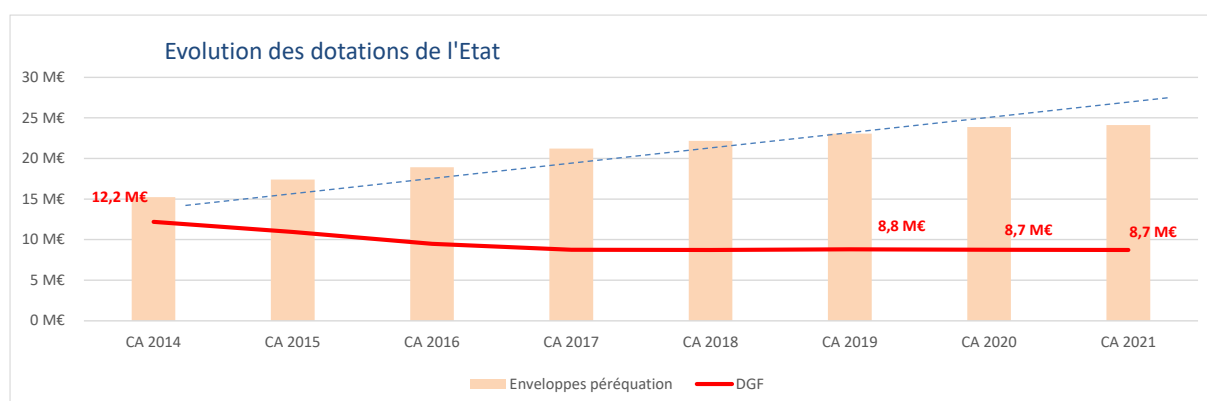
Le retraitement des données s'impose car les compensations de taxe d'habitation étaient préalablement comptabilisées comme une dotation et non comme une recette fiscale. Depuis la réforme de la taxe d'habitation, les compensations de taxe d'habitation sont intégrées, à travers le coefficient correcteur (CoCo) dans les recettes fiscales. De plus, si le FSRIF et le FPIC sont comptabilisés comme de la fiscalité, la Ville n'a en réalité aucune marge de manœuvre sur ces recettes. Leur montant évolue aussi en fonction des décisions prises en loi de finances.

En 2021, la dotation forfaitaire (DGF hors dotations de solidarité) de la Ville s'est élevée à 8,7 M€, ce qui représente une baisse de près de 27 000 € par rapport à la dotation perçue en 2020. Epinay-sur-Seine étant considérée comme une Ville pauvre, sa dotation n'est pas écartée pour alimenter la péréquation. Cependant, elle est recalculée chaque année pour tenir compte de l'évolution du nombre

d'habitants. Selon les données de l'INSEE, la Ville aurait perdu près de 200 habitants, ce qui explique la baisse de cette dotation.



Si l'enveloppe des dotations de solidarité reste à la hausse en 2021, elle progresse de moins en moins rapidement. Certaines dotations sont même en très forte baisse.



Le Fonds de solidarité de la Région Ile de France, en progression depuis 2014 et quasi stable en 2020, baisse assez fortement en 2021, alors même que le potentiel financier de la Ville reste un des plus bas d'Ile-de-France.

La Dotation de solidarité urbaine (DSU, composante de la DGF), malgré la crise sanitaire et ses conséquences pour les habitants, progresse de moins en moins rapidement. Ainsi, sa progression est passée de 4% en 2019 à 3,94% en 2020 et seulement 3,18% en 2021. Cette moindre progression est d'autant plus inquiétante que l'inflation repart à la hausse.

Dotations et enveloppes de "péréquation"	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/2021
FSRF	4 784 K€	5 236 K€	5 231 K€	6,2 M€	6,4 M€	6,6 M€	6,6 M€	6,2 M€	-6%
FPIC	685 K€	1 052 K€	1 272 K€	1,4 M€	1,4 M€	1,5 M€	1,6 M€	1,7 M€	5%
DSU	9 068 K€	10 595 K€	11 956 K€	13,0 M€	13,7 M€	14,2 M€	14,8 M€	15,2 M€	3%
DNP	709 K€	515 K€	464 K€	0,6 M€	0,7 M€	0,8 M€	1,0 M€	1,0 M€	6%
Total	15 246 K€	17 398 K€	18 923 K€	21,2 M€	22,2 M€	23,1 M€	23,9 M€	24,1 M€	1%
Progression:		2,2 M€	1,5 M€	2,28 M€	0,95 M€	0,90 M€	0,83 M€	0,24 M€	

Il est à rappeler que le potentiel financier de la Ville, qui mesure sa richesse et qui est calculé à partir des ressources fiscales et des dotations de l'Etat, est un des plus faibles d'Ile de France. En 2021, la Ville d'Epinais-sur-Seine est en effet classée 107^{ème} du classement des communes membres de la Métropole du Grand Paris avec 1 018 € de potentiel financier par habitant. Elle se positionne à la 8^{ème} place sur les 9 communes qui composent l'Etablissement public territorial Plaine Commune. (source : Observatoire des territoires-ANCT- Potentiel financier communes 2021)

2) Des recettes fiscales qui progressent assez fortement

- a) Les recettes fiscales sont assez dynamiques sous l'effet du coefficient correcteur qui prend en compte désormais les compensations et les rôles supplémentaires

L'année 2021 a été marquée par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les collectivités du bloc communal. Désormais, la Ville ne perçoit plus (pour les impositions sur rôle) que les recettes de taxe foncière (bâti et non bâti), à l'exception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (722 K€ en 2021).

Cette recette, qui représentait plus de 17,3 M€ en 2020, a été remplacée, en 2021, par la perception de la part départementale de taxe foncière. Ce transfert s'est traduit par l'addition des taux communaux et départementaux. En 2020, les ressources départementales affectées à la commune par la réforme représentaient en théorie 10,7 M€. La Ville, si la réforme avait été mise en place en 2020, aurait donc constaté un manque à gagner de près de 8 M€.

La réforme fiscale devant être neutre pour les collectivités locales (au moins l'année de mise en place), l'Etat a décidé la mise en place d'un coefficient correcteur qui devra continuer à s'appliquer dans le temps.

Ainsi, en multipliant, en 2020, les recettes de taxe foncière au coefficient correcteur (1,306), on obtient, à l'euro près, les recettes fiscales qu'a effectivement perçues la Ville (sans la réforme).

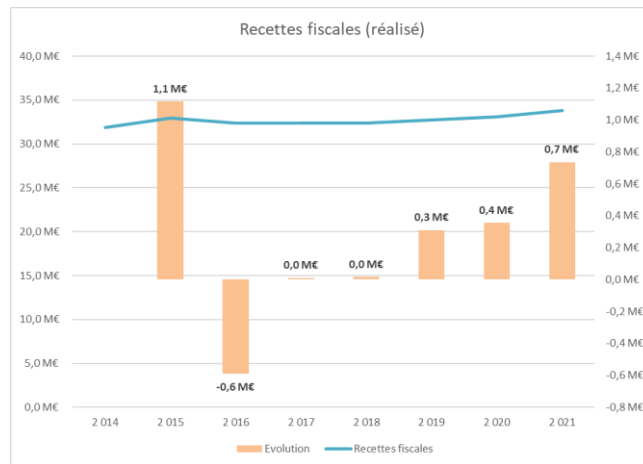
En 2021, la Ville a perçu les recettes de taxe foncière qui se sont élevées à 26,6 M€. Après application du coefficient correcteur (CoCo), les recettes effectivement perçues sont de 34,5 M€. Il est à noter que ce montant intègre notamment les compensations fiscales de taxe d'habitation à hauteur de 1,8 M€ (montant constaté en 2020 et auparavant comptabilisé avec les dotations). Après retraitement, le montant de la taxe foncière, sans les compensations, s'élève à 33,8 M€ (avec les recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Les recettes fiscales, à périmètre identique de celui de l'an dernier, ont donc progressé de près de 2,2% par rapport à l'exercice précédent.

Pour autant, le dynamisme des bases reste assez faible puisqu'il n'est que de 0,07%. La progression des recettes est liée en grande partie à l'effet du coefficient correcteur. Il est à noter que la compensation prend aussi en compte les rôles supplémentaires qui s'élèvent en moyenne à 170 K€ par an.

Comme les années passées, le faible dynamisme s'explique en grande partie par l'importance du logement social qui bénéficie d'exonérations et qui n'entrent pas dans le champ des bases taxables.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2014/2021
Taxe d'habitation	16,7 M€	17,5 M€	16,9 M€	16,9 M€	16,8 M€	17,3 M€	17,3 M€		
		4,4%	-3,2%	-0,2%	-0,6%	3,0%	0,3%		
Taxe foncière	15,1 M€	15,5 M€	15,4 M€	15,5 M€	15,6 M€	15,4 M€	15,7 M€	33,8 M€	
		2,5%	-0,1%	0,3%	0,7%	-1,2%	2,0%		
TFNB	41 K€	46 K€	28 K€	30 K€	33 K€	32 K€	28 K€	28 K€	-31,3%
		12,8%	-39,1%	8,2%	9,0%	-3,9%	-13,3%	1,8%	
Total	31,8 M€	33,0 M€	32,4 M€	32,4 M€	32,4 M€	32,7 M€	33,1 M€	33,8 M€	6,1%
		3,5%	-1,8%	0,0%	0,1%	1,0%	1,1%	2,2%	

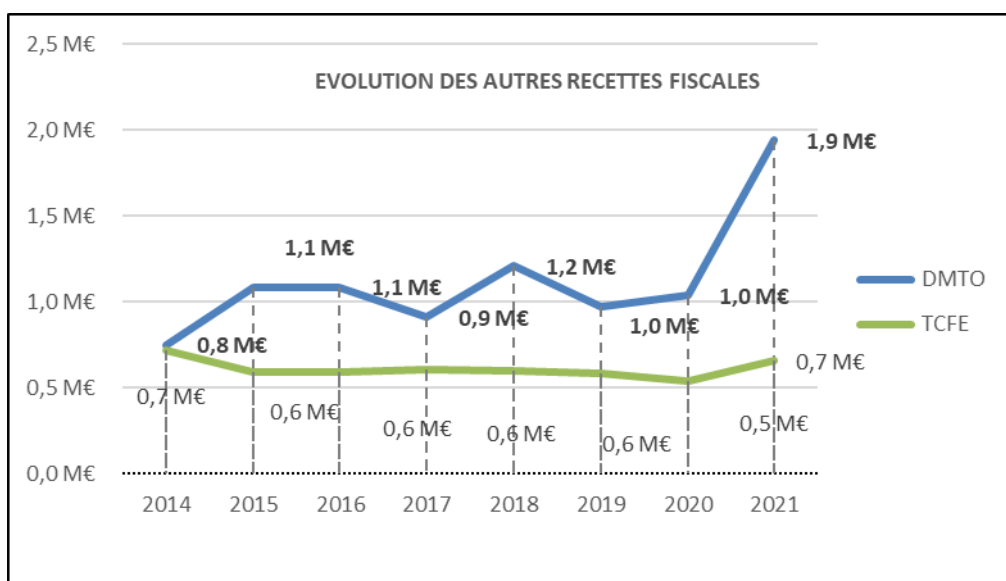


b) Les autres recettes fiscales

Les droits liés aux mutations onéreuses sont en très forte augmentation en 2021. Ils passent en effet de près de 1 M€ en 2020 à 1,9 M€ en 2021. Cette hausse, qui représente un quasi-doublement de la taxe, témoigne de l'attractivité et du dynamisme de la Ville.

Ce dynamisme s'explique par une forte augmentation du nombre des mutations qui sont passées d'une moyenne de 500 par an à plus de 600 en 2021. Par ailleurs, la Ville continue de livrer des programmes attractifs.

Les recettes liées à la taxe sur la consommation d'électricité sont revenues à un niveau proche de celui d'avant crise sanitaire.



3) Les subventions « fléchées »

Les subventions exceptionnelles et les subventions « fléchées » perçues par la Ville sont en baisse par rapport à 2020. Elles passent en effet de 1,5 M€ en 2020 à un peu moins de 1,2 M€ en 2021.

Cette baisse s'explique principalement par le non-renouvellement des subventions accordées par l'Etat pour le financement des masques.

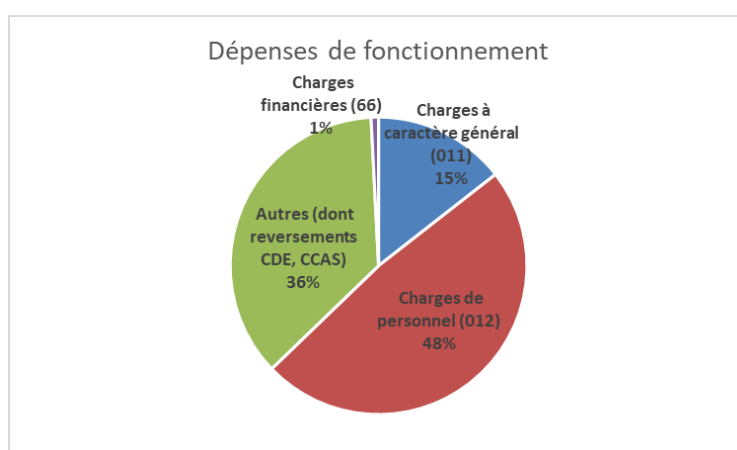
Les subventions accordées dans le cadre de la politique de la ville sont assez stables. Elles permettent notamment le financement d'actions dans le cadre de la prévention de la délinquance ou dans le cadre du renforcement de l'égalité femmes-hommes. Il est à noter une subvention européenne (dans le cadre du FEDER) de près de 100 K€ pour des cours de français à destination des adultes.

4) Les recettes des services et produits du domaine

Les recettes des services et produits du domaine s'élèvent 11 M€. Elles sont stables par rapport à celles perçues en 2021, avec une augmentation de seulement 0,4%. Les recettes des services scolaires et des services sociaux étant imputées sur des budgets autonomes (caisse des écoles et CCAS), elles correspondent principalement à la contrepartie financière des mises à disposition de personnel pour ces budgets. La masse salariale étant en moindre progression, les reversements ont peu évolués, marquant la stabilité de ce poste.

II) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

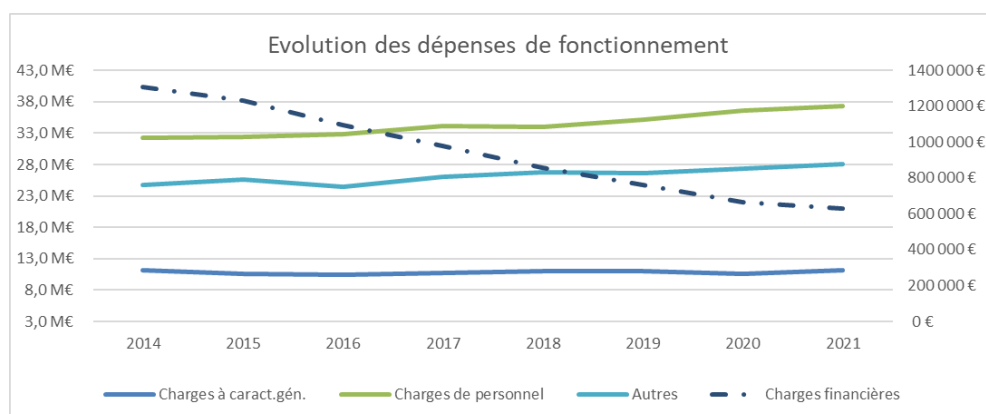
La répartition des dépenses de fonctionnement reste conforme à celles des années précédentes. Les dépenses de personnel restent le premier poste de dépense, devant les participations et les charges à caractère général. Enfin, les frais financiers continuent de baisser, représentant seulement moins de 1% des dépenses.



L'année 2021 reste marquée par la crise de la COVID. Des événements ont été annulés et la crise sanitaire a sensiblement augmenté le coût des services publics (mise en place de mesures sanitaires, renchérissement des matières premières...). Néanmoins, les services ont repris peu à peu un fonctionnement normal.

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,9%. Cette hausse reste à relativiser car en 2020, les charges à caractère général avaient fortement baissé. Cette hausse témoigne davantage d'un « redémarrage » des services publics à destination des habitants qu'une « mécanique haussière » des dépenses. Il est d'ailleurs à noter que la masse salariale, premier poste de dépense, est maîtrisée avec une évolution plus faible que les derniers exercices (2020 et 2019).

En millions d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/2021	Moyenne 2014/2020
Charges à caractère général (011)	11,1 M€	10,6 M€	10,5 M€	10,7 M€	11,0 M€	11,0 M€	10,5 M€	11,2 M€	6,2%	0,1%
Charges de personnel (012)	32,2 M€	32,4 M€	32,9 M€	34,1 M€	34,0 M€	35,2 M€	36,6 M€	37,4 M€	2,3%	2,1%
Autres (dont reversements CDE, CCAS)	24,7 M€	25,7 M€	24,5 M€	26,1 M€	26,7 M€	26,6 M€	27,4 M€	28,1 M€	2,6%	1,9%
Charges financières (66)	1,3 M€	1,2 M€	1,1 M€	1,0 M€	0,9 M€	0,8 M€	0,7 M€	0,6 M€	-5,2%	-9,9%
Total	69,4 M€	69,9 M€	69,0 M€	72,0 M€	72,6 M€	73,6 M€	75,2 M€	77,3 M€	2,9%	1,6%
* corrigée		1%	-1%	4%	0,8%	1,4%	2,1%	2,9%		



Comme le montre le tableau ci-dessous, depuis 2014, les frais financiers sont en forte baisse, les charges à caractère général sont maîtrisées et les charges de personnel, qui ont augmenté ces dernières années suite notamment à des revalorisations salariales décidées par l'Etat (revalorisation de grilles, ...), augmentent en 2021 mais moins fortement. Enfin les contributions qui comprennent des dépenses obligatoires sur lesquelles la Ville n'a pas ou peu de marges de manœuvres continuent d'augmenter (en raison notamment de l'inflation ou de la crise sanitaire).

1) Hausse des charges à caractère général qui traduit un redémarrage des activités

Les charges à caractère général regroupent principalement les frais liés à l'activité des services (hors masse salariale), ainsi que ceux destinés au fonctionnement des bâtiments (eau, chauffage, électricité, ...). En 2020, ces dépenses avaient été très fortement impactées à la baisse par la crise sanitaire.

Sur le long terme, ces dépenses sont maîtrisées puisque, sur la période 2014-2021, elles sont en hausse de seulement 0,1%. Ce bon résultat, comme il est rappelé chaque année, est lié aux efforts de

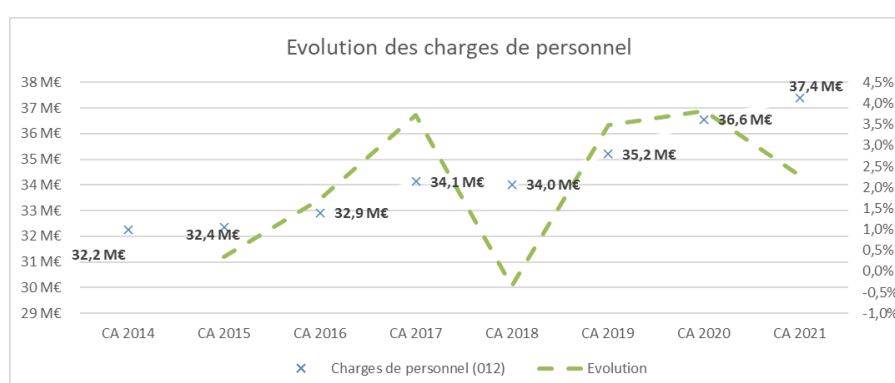
rationalisation et à la recherche systématique d'économies. Néanmoins, il est à noter que ces dépenses étaient, jusqu'en 2020, à la baisse (en moyenne). La légère hausse est liée pour une grande part aux coûts supplémentaires induits par la crise sanitaire. Ainsi, à titre d'exemple, le coût de nettoyage des bâtiments a augmenté de près de 100 K€. Il faudra rester vigilant au retour de l'inflation qui affecte le prix des matières premières et le coût des prestations.

En 2021, la hausse des charges à caractère général est de 6,2%. Cette hausse est liée quasi exclusivement au redémarrage des services stoppés en raison de la crise sanitaire (annulation de séjours, annulation d'évènements, ...). Pour rappel, cet arrêt avait provoqué une baisse des dépenses de l'ordre de 5%.

Cette hausse traduit donc, en 2021, un retour à la normal. Pour autant, on relève une augmentation des charges annonciatrice d'incertitudes pour l'avenir.

De plus, la Ville propose de nouveaux services aux habitants qui participent à l'amélioration de l'attractivité de la Ville au nombre desquels on peut citer les projets culturels autour des laboratoires Eclair.

2) Les dépenses de personnel sont maîtrisées



Avec une évolution de 2,3%, la masse salariale augmente moins rapidement en 2021 que les deux précédentes années. En l'absence d'augmentation du point d'indice, la hausse est principalement liée au Glissement Vieillesse Technicité, qui peut se traduire par des avancements de grade et d'échelon.

3) Les charges de gestion courante

Après une forte hausse en 2020, suite notamment à la crise sanitaire, les charges de gestion courante progressent moins rapidement, à l'exception de la subvention versée à la Caisse des Ecoles qui continue d'augmenter assez sensiblement.

a) Les subventions aux associations

La Ville attribue chaque année des subventions aux associations locales. Au regard des actions de ces associations, le montant des subventions allouées reste stable d'une année sur l'autre. Pour autant, ce montant peut évoluer pour tenir compte d'évènements exceptionnels. En 2021, de nouvelles associations ont bénéficié de subventions. Néanmoins, certaines associations n'ont pas sollicité leur subvention en raison de l'annulation d'évènements.

En milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/2021	Moyenne 2014/2021
Subventions aux associations	878 K€	873 K€	840 K€	991 K€	835 K€	872 K€	870 K€	858 K€	-1,4%	-0,3%

b) Les subventions versées aux budgets « autonomes »

Chaque année, la Ville verse une subvention au budget du CCAS, au budget de la caisse des écoles et au budget du syndicat intercommunal de Meyronnes. Ces subventions, qui représentent le deuxième poste de dépense de la Ville, viennent en complément des prestations acquittées par les familles ou les usagers et servent à équilibrer ces budgets dits « autonomes ».

En 2021, la subvention versée au CCAS est en légère baisse par rapport à celle de 2020. Il est à noter qu'elle reste à un niveau supérieur à celui d'avant crise. Pour rappel, la subvention avait été augmentée en décision modificative, en 2020, pour financer l'aide alimentaire exceptionnelle versée à tous les parents ayant des enfants scolarisés dans les groupes scolaires primaires et élémentaires.

Par ailleurs, sur le budget de la Caisse des Ecoles, les recettes, en raison de la crise sanitaire, mais aussi en raison de la politique tarifaire favorable aux familles, ont été moins importantes que prévues. Après une décision modificative votée en décembre, la subvention d'équilibre a été augmentée. Elle est ainsi en forte hausse en 2021.

En milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/2021	Moyenne 2014/2021
657362 - CCAS	4 200 K€	3 600 K€	3 916 K€	4 450 K€	4 250 K€	4 650 K€	4 750 K€	4 700 K€	-1,1%	1,6%
657361 - CAISSE DES ECOLES	7 170 K€	7 300 K€	6 771 K€	7 600 K€	7 100 K€	7 750 K€	8 050 K€	8 603 K€	6,9%	2,6%

c) Les contingents et participations obligatoires au service incendie

En milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/2021	Moyenne 2014/2021
Service d'incendie	1 000 K€	1 000 K€	938 K€	987 K€	1 032 K€	1 084 K€	1 158 K€	1 293 K€	11,7%	3,7%

Ils constituent une dépense obligatoire. Ils permettent de financer les services de secours. Ils augmentent très fortement en 2020 de près de 12%. C'est la plus forte hausse constatée ces dernières années.

d) Les reversements de fiscalité à Plaine Commune

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/2021	Moyenne 2014/2021
FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T			9 402 K€	9 475 K€	9 547 K€	9 609 K€	9 815 K€	9 835 K€	0,2%	#DIV/0!

Chaque année, la Ville reverse de la fiscalité à Plaine Commune, pour que l'Etablissement public territorial puisse exercer les compétences qui lui sont transférées. Le montant est réévalué chaque année pour tenir compte d'une part de l'inflation, mais aussi, d'autre part, de nouveaux transferts de compétences. En 2021, en l'absence de nouveau transfert, la revalorisation est égale à l'inflation constatée début 2021.

4) Les frais financiers

Au cours du précédent mandat, la Ville a réussi à financer ses investissements en limitant au maximum le recours à l'emprunt. Par conséquent, Epinay-sur-Seine se désendette et les frais financiers se réduisent chaque année. En 2021, les intérêts d'emprunts réglés à échéance s'élèvent à 576 K€.

En milliers d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2020/2021	Moyenne 2014/2021
66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	1 086 K€	1 075 K€	962 K€	859 K€	769 K€	682 K€	615 K€	576 K€	-6,2%	-8,7%

Elle a également réglé près de 60 K€ au titre des SWAP.

III) Malgré l'impact de la crise sanitaire et le retour de l'inflation, les grands équilibres du compte administratif 2021 continuent de témoigner de la bonne santé financière de la Ville

1) Une épargne qui se maintient

Grâce aux efforts de bonne gestion, la Ville a pu traverser la crise sanitaire sans obérer sa capacité à investir. Ainsi, son Autofinancement (c'est-à-dire les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, avant le remboursement du capital de la dette), indépendamment de la prise en compte des reports de l'exercice précédent, reste à un très haut niveau (12,8 M€), malgré une baisse de 900 K€. Il permettra de financer les investissements prévus dans les années à venir, tout en limitant au maximum le recours à l'emprunt.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement*	82,3 M€	82,0 M€	83,7 M€	84,0 M€	84,6 M€	86,5 M€	89,3 M€	90,1 M€
Dépenses réelles de fonctionnement*	69,4 M€	69,9 M€	69,0 M€	72,0 M€	72,6 M€	73,2 M€	75,6 M€	77,3 M€
Épargne brute ou Autofinancement (avant remboursement de la dette)	12,9 M€	12,1 M€	14,7 M€	12,0 M€	12,0 M€	13,3 M€	13,7 M€	12,8 M€
Remboursement en capital de la dette	3,7 M€	3,6 M€	4,0 M€	4,2 M€	3,9 M€	3,6 M€	2,9 M€	3,1 M€
Épargne nette	9,2 M€	8,6 M€	10,8 M€	7,8 M€	8,1 M€	9,7 M€	10,8 M€	9,7 M€

2) Un excédent de fonctionnement en évolution

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement (année N)	82 318 K€	82 044 K€	83 801 K€	83 972 K€	84 582 K€	86 502 K€	89 724 K€	90 120 K€
Report de N- (002)	387 K€	489 K€	493 K€	6 695 K€	5 463 K€	507 K€	2 556 K€	6 764 K€
Total recettes fonctionnement	82 705 K€	82 533 K€	84 294 K€	90 667 K€	90 045 K€	87 009 K€	92 280 K€	96 884 K€
Total dépenses de fonctionnement	75 208 K€	74 115 K€	73 658 K€	76 711 K€	76 510 K€	77 348 K€	79 712 K€	80 595 K€
excédent de fonctionnement	7 497 K€	8 418 K€	10 636 K€	13 956 K€	13 535 K€	9 661 K€	12 568 K€	16 289 K€

L'excédent de fonctionnement, calculé à partir des opérations réelles, mais aussi des opérations d'ordre (amortissements notamment) et des reports de l'année N-1, s'améliore par rapport à celui de 2020.

Affecté prioritairement en investissement, l'excédent de fonctionnement doit a minima couvrir le déficit d'investissement.

En 2021, la section d'investissement, après prise en compte des reports et restes à réaliser, est positive. Aucune affectation n'est donc nécessaire.

IV) Des investissements financés principalement par l'autofinancement

A) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 15,7 M€ en 2021. Elles sont quasiment au même niveau que celles de 2020. Elles comprennent essentiellement les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement	15,5 M€	20,4 M€	16,1 M€	12,7 M€	17,8 M€	12,0 M€	12,6 M€	12,6 M€
Remboursement dette	3 719 K€	3 557 K€	3 957 K€	4 184 K€	3 869 K€	3 592 K€	2 876 K€	3 076 K€
Autres	208 K€	8 K€	934 K€	645 K€	401 K€	618 K€	98 K€	61 K€
Total	19,4 M€	24,0 M€	21,0 M€	17,5 M€	22,1 M€	16,2 M€	15,5 M€	15,7 M€

1) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 12,6 M€ en 2021. Elles financent l'entretien et la rénovation du patrimoine de la Ville. Elles permettent également la création de nouveaux espaces qui contribueront à améliorer les services rendus aux spinassiens ou la qualité de vie des habitants.

La poursuite des opérations de requalification menées à Epinay-sur-Seine, favorisée par une structure financière saine, conduira la Ville, dans les années à venir, à poursuivre sa politique d'investissement concourant à la réalisation de nouveaux équipements et espaces publics, notamment dans le cadre du Nouveau plan de rénovation urbaine (NPRU).

Ainsi en 2021, plusieurs opérations ont commencé, d'autres sont poursuivies ou achevées :

Ecoles	
Installation de tableaux numériques dans les écoles	321 K€
Requalification des espaces paysagers dans les écoles	388 K€
Restructuration du pôle pédagogique Jean-Jacques Rousseau (NPNRU)	543 K€
Restructuration Ecole Maternelle Gros-Buisson (NPNRU) (Etudes)	41 K€
Sport, culture, jeunesse	214 K€
Conversion du Marché du Cygne en Maison de la Danse (études)	60 K€
Réfection du PMS	55 K€
Construction du gymnase Félix Merlin (NPRU) (Etudes)	39 K€
Laboratoires Eclair (études, début des travaux,...)	634 K€
Aménagement de l'espace jeunesse "Source-Presles"	105 K€
Aménagement urbain	
Plantations massives d'arbres	168 K€
Vidéo-protection	1 377 K€
Entretien du patrimoine	2 314 K€

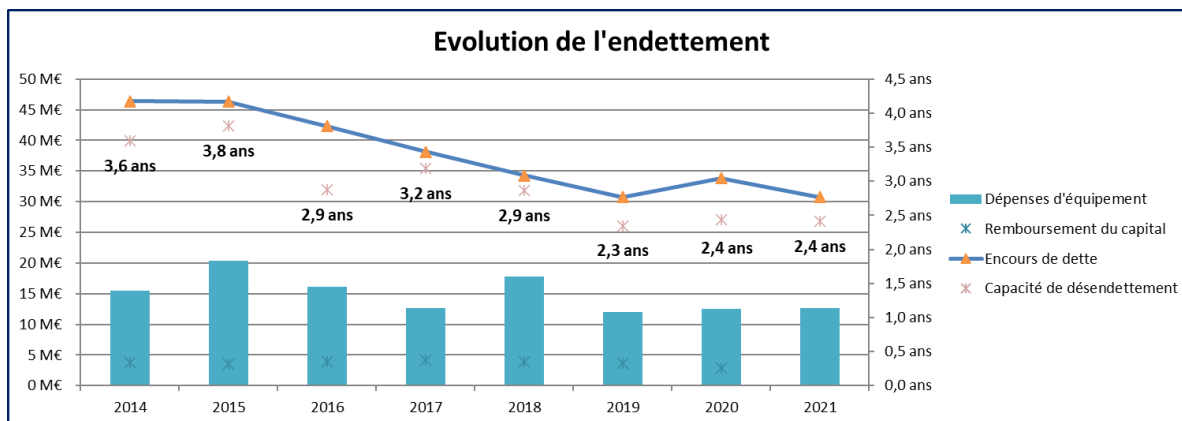
2) L'emprunt et la dette

Le remboursement de la dette en capital s'élève, en 2021, à un peu plus de 3 M€. Il augmente légèrement en 2021 en raison de la mobilisation d'un nouvel emprunt en 2020. Il reste toutefois à un niveau très bas, attestant de la politique vertueuse menée dans le cadre de la gestion de la dette. La capacité de désendettement de la Ville rappelle que l'endettement est parfaitement maîtrisé et soutenable.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement	15,5 M€	20,4 M€	16,1 M€	12,7 M€	17,8 M€	12,0 M€	12,6 M€	12,6 M€
Remboursement dette	3 719 K€	3 557 K€	3 957 K€	4 184 K€	3 869 K€	3 592 K€	2 876 K€	3 076 K€
Autres	208 K€	8 K€	934 K€	645 K€	401 K€	618 K€	98 K€	61 K€
Total	19,4 M€	24,0 M€	21,0 M€	17,5 M€	22,1 M€	16,2 M€	15,5 M€	15,7 M€

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui permet de mesurer la santé financière (solvabilité) d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la Ville y consacre la totalité de son épargne brute.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est considérée comme étant en situation d'insolvabilité. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.



Avec une capacité de désendettement inférieure à 3 ans, la santé financière de la Ville d'Épinay-sur-Seine reste, comme les années précédentes, excellente.

B) Le financement des investissements

Les investissements sont prioritairement financés par des recettes récurrentes (principalement la taxe d'aménagement et le fonds de compensation de la TVA), des subventions « affectées » et l'autofinancement. Elles peuvent aussi être complétées ponctuellement par des cessions. En 2021, les cessions ont représenté environ 2 000 €.

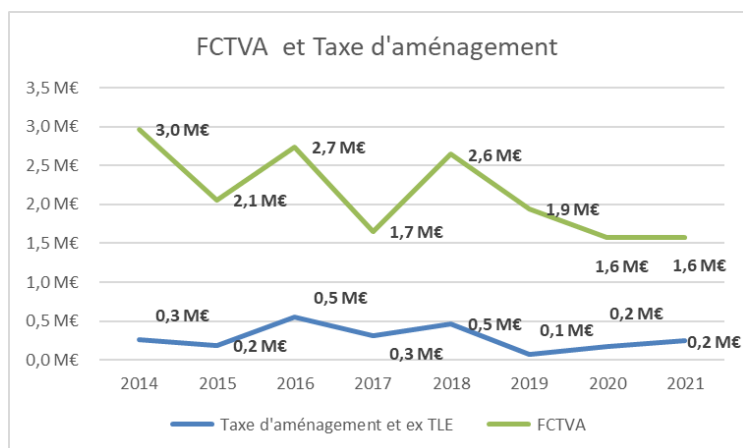
Pour limiter le recours à l'emprunt, et préserver ainsi une situation financière saine, l'autofinancement est maintenu à un haut niveau.

1) Les recettes récurrentes

Elles sont principalement composées de la taxe d'aménagement et du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

La Taxe d'aménagement est calculée à partir des autorisations d'urbanisme (en prenant en compte les surfaces créées). Le montant perçu par la Ville en 2021 est de l'ordre de 240 K€.

Le Fonds de compensation de la TVA est calculé à partir des investissements réalisés en N-1. Il correspond à la TVA récupéré sur les investissements éligibles. Plus la Ville investit, plus elle récupère du FCTVA. Ce montant est moindre en 2020 et 2021 car le FCTVA calculé sur les frais d'études n'est « remboursé » à la Ville qu'au commencement des travaux.



2) Les subventions

Afin d'alléger le coût des travaux pour les habitants, la Ville recherche systématiquement des financements extérieurs (subventions). Ces subventions sont en général attribuées en fonction de la nature des travaux ou la qualité environnementale du projet. Les subventions sont le plus souvent versées par l'Etat, la Région ou le département. En 2021, le montant des subventions s'est élevé à 3,4 M€.

3) L'autofinancement

L'autofinancement est la première source de financement des investissements. Il permet de financer les investissements en limitant le recours à l'emprunt. Le haut niveau de l'autofinancement explique en grande partie le désendettement de la Ville et son excellente santé financière.

